

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation

Le 16 octobre 2015

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, Mme HOLWECK, M. HESS Mme BARTHELEMY, Mme MAZZUCOTELLI, M. HORNBECK, Mme NOEL, Mme MAUCOTEL, Mme JACQUOT, Mme ISSELÉ, Mme ROUGEAUX, Mme MARCHESI, M. HOUSSAY.

Date d'affichage

Le 26 octobre 2015

Etaient excusés : M. PERISSE, M. GRBIC, M. CIAPPELLONI, M. CHUARD, M. FOURNIER, Mme WAZULEZUCK, Mme IRSLINGER

Transmis à la Préfecture

Le 24 octobre 2015

M. PERISSE, M.GRBIC, M. CIAPPELLONI, M. CHUARD, Mme WAZYLEZUCK et Mme IRSLINGER ont délégué respectivement leur mandat à M. PINHO, M. KREMER, Mme ROUGEAUX, Mme BARTHELEMY, Mme MARCHESI et M. HOUSSAY.

M. Jérémy HOUSSAY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DCM N° 2015-05-01 – FINANCES LOCALES – 7.5 – Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu les crédits ouverts au budget 2015 au compte 6574,

Vu les demandes de subvention et les comptes présentés par les associations,

Vu les propositions de la commission finances réunie le 16 octobre 2015,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE par 19 voix pour et 1 abstention (M. KREMER ne prenant pas part au vote) d'attribuer les subventions suivantes :

AMC CHALIGNY	340
Association Aquariophile (AACC)	250
Association Familiale	1260
Ass. Sainte Barbe	160
Ass. La Clé des Chants	830
Foyer des Jeunes pour Imacréa	240
Imacréa « Autour du Livre »	200
Foyer des Jeunes	2080
Foyer des Jeunes (soutien temps libre)	8 350
Foyer des Jeunes (rythmes scolaires)	4 000
Harmonie Municipale	3 300
Tennis Club de CHALIGNY	1700+590
Recherche Médicale	300
A.E.I.M	250
Association des Mutilés du travail (FNATH)	150
GIHP	110
SOS Amitié Nancy-Lorraine	70
Association Paralysés de France	70
Cœur et Réadaptation	110
Comité Local du Personnel	230

DCM N° 2015-05-02 – 3.5.2 – Prêt de matériel

Le Maire informe le conseil municipal que des bornes électriques escamotables interdisent dorénavant l'accès des véhicules à la « place des Tricoteries ».

Toutefois, il peut être nécessaire d'y accéder pour des livraisons importantes ou des déménagements. Pour cela, une télécommande peut être mise à la disposition des habitants le temps de l'opération.

Compte-tenu du coût d'un tel appareil, il est nécessaire de prévoir des garde-fous.

Le maire propose alors au conseil municipal que cette mise à disposition pour des cas précis (grosses livraisons, déménagements) se fasse moyennant le dépôt d'une caution.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE que la mise à disposition de la télécommande des bornes d'accès à la « Place des Tricoteries », dans les cas de livraisons importantes ou de déménagements, s'effectuera moyennant le dépôt d'une pièce d'identité et d'une caution de 100 € (qui sera rendue après restitution de la clef intacte).

DCM N° 2015-05-03 – 5.7 – Convention Terres de Lorraine Urbanisme

Le maire rappelle au conseil municipal que les intercommunalités du Pays Terres de Lorraine se sont associées pour créer le service « Terres de Lorraine Urbanisme », puisque l'Etat (DDT) n'assure plus l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres d'une intercommunalité d'au moins 10 000 habitants depuis le 1^{er} juillet 2015.

C'est ce nouveau service qui se charge de cette mission, entre autres.

Pour pouvoir en bénéficier, les communes doivent conclure avec la Communauté de Communes Moselle et Madon, porteuse du service TDLU, une convention relative au fonctionnement de ce service.

Le maire donne alors lecture du projet de convention fixant les modalités de collaboration entre la commune et Terres de Lorraine urbanisme, pour le service d'urbanisme règlementaire (instruction des AOS) et le SIG.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service Terres de Lorraine urbanisme,

AUTORISE le maire à la signer.

DCM N° 2015-05-04 – 1.4 – Convention de location d'un véhicule

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles activités péri-éducatives, certaines activités nécessitent des déplacements qui ne peuvent s'effectuer à pied.

Le recours aux transports en commun privés étant trop cher et les transports collectifs mis en place dans ce cadre par la Communauté de Communes Moselle et Madon n'étant pas toujours adaptés, le maire propose au conseil municipal de louer un mini-bus à l'association APIC pour la somme de 180 € TTC par mois.

Il donne alors lecture au conseil municipal du projet de convention élaboré par l'association et lui demande de l'approuver.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de location d'un véhicule de l'association APIC,

AUTORISE le maire à la signer,

PRECISE que les crédits figurent au budget.

DCM N° 2015-05-05 – 3.6 – Avenant au contrat de location Marie-Claude BONTEMPS

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le contrat de location conclu avec Mme Marie-Claude BONTEMPS, celui-ci prévoyant une indexation du loyer de son appartement par référence à la moyenne annuelle de l'indice INSEE du coût de la construction. En effet, la révision des loyers doit être indexée sur l'indice de référence des loyers.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE que le loyer de l'appartement loué à Mme Marie-Claude BONTEMPS, 8 rue des Martyrs, sera révisé annuellement le 1^{er} septembre, par référence à l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre.

DCM N° 2015-05-06 – 1.4 – Entretien du fourneau gaz de la salle polyvalente

Le maire présente au conseil municipal les propositions de contrat qu'il a reçues pour l'entretien du fourneau gaz de la salle polyvalente et lui demande de faire son choix.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des offres,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RETIENT la proposition de la société ELECTRO-CLIMAT à ROSIERES-AUX-SALINES qui propose un entretien annuel pour la somme de 177 € HT,

AUTORISE le maire à signer le contrat correspondant.

DCM N° 2015-05-07 – 1.4 – Vérification des installations électriques et de gaz de l'église et de la salle polyvalente

Le Maire présente au conseil municipal les propositions de contrat qu'il a reçues pour la vérification périodique obligatoire des installations électriques et de gaz de la salle polyvalente et de l'église et lui demande de faire son choix.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des offres,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RETIENT la proposition de la société QUALICONSULT à VANDOEUVRE qui propose une vérification annuelle pour la somme de 440 € HT,

AUTORISE le maire à signer le contrat correspondant.

DCM N° 2015-05-08 – 3.6 – Loyer du bail de chasse 2015-2016

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre du Président de l'ACCA qui l'informe que l'exploitation de la forêt communale en a fait fuir le gibier pour la saison 2014-2015.

Conformément à l'article 3 du bail, il demande une réduction de loyer, l'exercice de la chasse ayant été empêché sur tout ou partie du lot en raison de la nature et de la durée des travaux.

Le maire propose alors de réduire de moitié le loyer 2015-2016, ce qui le ramènerait à 384,45 €.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'accorder à l'ACCA de CHALIGNY une remise de 384,46 € sur le loyer de chasse pour la saison 2015-2016, ce qui porte le loyer à 384,45 €.

DCM N° 2015-05-09 – 7.1 – Décision modificative N°2

Le maire présente au conseil municipal les modifications qu'il convient d'apporter au budget pour permettre l'achat de quelques matériels (lave-linge, illuminations et mobilier urbain pour 4 000 €) et des travaux d'aménagement d'un massif de plantations à l'école maternelle du Val Fleurion, pour 5 000 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'apporter au budget 2015 les modifications figurant dans le tableau ci-dessous :

<u>FONCTIONNEMENT</u>					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Somme	Art.	Libellé	Somme
6064	Fournitures administratives	- 1 000			
61521	Entretien de terrains	- 4 000			
6574	Subventions	- 2 500			
60632	Fournitures équipement petit	- 1 500			
023	Virement	9 000			
	TOTAL	0		TOTAL	0

<u>INVESTISSEMENT</u>					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Somme	Art.	Libellé	Somme
2158	Lave-linge	1 000	021	Virement	9 000
2121	Massif école mat.	5 000			
2158	Illuminations	1 500			
2184	Mobilier urbain	1 500			
	TOTAL	9 000		TOTAL	9 000

DCM N° 2015-05-10 – 5.8 – Autorisation d’ester en justice

Le maire informe le conseil municipal qu’un recours contre l’approbation du PLU a été introduit auprès du Tribunal Administratif de Nancy par M et Mme Paul-Jean THOUVENIN, domiciliés 152 rue de la Pissotte.

Il demande au conseil municipal l’autorisation de défendre la commune dans cette affaire et d’avoir recours à un avocat.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l’unanimité,

AUTORISE le maire à défendre dans cette affaire et à avoir recours à un avocat.

DCM N° 2015-05-11 – 7.5.2 – Demande de subvention FDS

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de Fonds de Solidarité du Conseil Départemental pour l'acquisition de mobilier pour les locaux intergénérationnels du Val Fleurion s'élevant à 9 650 € HT.

Il rappelle que la dépense subventionnable est plafonnée à 5 000 € HT et que le taux de subvention est de 70 %.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention de 3 500 € au titre du Fonds de Solidarité pour l'achat de mobilier pour les locaux intergénérationnels du Val Fleurion pour une valeur de 9 650 € HT.

DCM N° 2015-05-12 – 9.1 – Règlement de la crèche

Le maire informe le conseil municipal que le règlement de fonctionnement de la crèche approuvé le 12 juin dernier a donné lieu à quelques observations de la part du médecin de PMI.

Il présente alors le projet de nouveau règlement qui prend en compte ces remarques et apporte également deux autres modifications, à savoir la réduction du temps d'ouverture de l'établissement avec une fermeture à 18 h 30 (au lieu de 19 h) et la diminution de la marge de dépassement des horaires d'accueil à 10 mn au lieu de 15 mn.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du nouveau règlement,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour et 2 absents,

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche municipale annexé à la présente.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
N° Délibération	Objet
2015-05-01	7.5 - subventions aux associations
2015-05-02	3.5.2 – Prêt de matériel
2015-05-03	5.7 – Convention Terres de Lorraine Urbanisme
2015-05-04	1.4 – Convention de location d'un véhicule
2015-05-05	3.6 – Avenant au contrat de location Marie-Claude BONTEMPS
2015-05-06	1.4 – Entretien du fourneau gaz de la salle polyvalente
2015-05-07	1.4 – Vérification des installations électriques et de gaz de l'église et de la salle polyvalente
2015-05-08	3.6 – Loyer de bail de chasse 2015-2016
2015-05-09	7.1 – Décision modificative N°2
2015-05-10	5.8 – Autorisation d'ester en justice
2015-05-11	7.5.2 – Demande de subvention FDS
2015-05-12	9.1 – Règlement de la crèche

Membres du Conseil Municipal	Signature
Filipe PINHO	
Alain KREMER	
Christiane BARTHELEMY	
Francis HESS	
Marie-Françoise HOLWECK	
Serge PERISSE	Excusé
Anne-Marie MAZZUCOTELLI	
Milos GRBIC	Excusé
Christian HORNBECK	
Catherine NOEL	
Claude CIAPPELLONI	Excusé
Jean-Luc CHUARD	Excusé
Martine MAUCOTEL	
Marie-Paule JACQUOT	
Nathalie ISSELÉ	
Frantz FOURNIER	Excusé
Florence WAZYLEZUCK	Excusée
Géraldine ROUGEAUX	
Nathalie MARCHESI	
Jérémy HOUSSAY	
Stéphanie IRSLINGER	Excusé